

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°97 - Novembre 2014

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito : Lille: Jérusalem est au centre de la journée internationale de solidarité du 29 novembre

L'AFPS Nord-Pas de Calais se mobilise depuis plusieurs semaines en vue de la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, décidée par l'Assemblée Générale de l'ONU, en 1976 avec de multiples activités à Lille.

Cette journée est appelée à se dérouler au mouvement de résistance du peuple palestinien, face à l'apartheid israélien, l'occupation coloniale et la guerre brutale contre Gaza, se développe dans toute la Palestine, **et notamment à Jérusalem. Le fait fondamental est la résistance victorieuse à Gaza, comme les actions palestiniennes à Hébron, à Naplouse, à Jérusalem jusqu'à celles des Palestiniens de l'intérieur.**

A Jérusalem, ce qui se définit maintenant comme un « Etat juif », mène de façon systématique l'expulsion des Palestiniens, via les constructions de maisons, la destruction de celle des résistants, la poursuite de l'accaparement de la ville au mépris du droit international, et la chasse aux militants palestiniens. **Ceux-ci résistent et ripostent. Cette résistance devient symboliquement celle de toute la Palestine.**

L'AFPS Nord-Pas de Calais pour sa mobilisation annuelle du 29 novembre se place dans le prolongement de ses combats de l'été, en soutien à la résistance palestinienne, face à la guerre israélienne. Une mobilisation populaire, jeune, où les femmes prenaient une place toute particulière a marqué les rues cet «été. Elle n'est pas éteinte comme le montre le succès des rencontres organisées dans la région, comme dans le pays, en soutien au peuple palestinien. Cette mobilisation se place dans le cadre BDS. Ce bulletin indique les actions en cours vis-à-vis de Veolia, constructeur du tramway colonial de Jérusalem.

L'activité multiple du 29 novembre se situe dans ce cadre, avec des rassemblements portant l'exigence de rupture avec les jumelages avec des villes israéliennes, à Lille, jusqu'à l'exigence de destruction du mur de l'apartheid. **Elle comprend la rencontre avec l'Ambassadeur de Palestine en France, salle Concorde, quand les députés doivent bientôt voter la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France.**

Salle Concorde à partir de 19 h 30 « Jérusalem ville de paix » sera le moment fort de la journée, aux côtés de la Communauté palestinienne du Nord ». Pour sa part l'AFPS Nord-Pas de Calais développera la nécessité de la libération de tous les prisonniers portée par le mouvement pour la libération de Marwan Barghou.

Jean-François Larosière

Nous faisons connaître le décès d'une adhérente de notre association **Suzanne Desrousseaux**, à l'âge de 97 ans. Elle a fait toute sa carrière professionnelle comme infirmière sage-femme en Jordanie et a bien connu la famille de Nabil El Haggar.

Selon son désir, elle a été revêtue de sa robe palestinienne avant ses obsèques jeudi 20 novembre.

La fidélité dont elle a fait preuve envers le peuple palestinien se doit d'être saluée.

Une minute de silence sera observée en son honneur lors du prochain CA.

L'AFPS Nord-Pas de Calais a rejoint le **collectif eau** de la communauté urbaine de l'agglomération lilloise, mi octobre dernier. Ce collectif combat pour une régie publique de l'eau.

Il s'agit en particulier de donner plus de force à notre combat contre Veolia , entreprise multinationale qui, à travers ses multiples activités (transport, eau, déchets, ...) participe à la colonisation israélienne de la Palestine. Nous reprenons la lutte victorieuse de 2010. Dans d'autres villes, le même combat est en cours: Rennes, et maintenant Genevilliers, nous engageons des échanges fructueux avec les groupes AFPS de ces villes afin de mener les interventions ensemble.

A noter:

- 18 décembre conférence de presse du collectif eau de la communauté
- 19 décembre 16 h 30 rassemblement devant la LMCU à Lille pour une régie publique de l'eau

L'entreprise coloniale Veolia n'a toujours pas sa place dans la métropole lilloise

Concernant la gestion du réseau d'approvisionnement et de distribution de l'eau de l'agglomération Lille Métropole, la communauté urbaine vient de refuser Suez environnement. **Par contre la candidature de Veolia a été jugée recevable. L'AFPS Nord-Pas de Calais indique que ce n'est pas acceptable et décide de mener le combat à ce sujet.**

Depuis plus de 10 ans le groupe multinational Veolia est l'un participants actifs à la colonisation israélienne de la Palestine à travers ses activités multiples.

Tramway de Jérusalem. Il est construit avec Alstom et exploité par Connex, filiale de Veolia en Israël. Il a provoqué la destruction d'habitations palestiniennes à Jérusalem et permis l'expropriation des terres. **Il est l'un des instruments, et le symbole, de l'apartheid israélien en reliant Jérusalem Ouest (Israélienne) aux colonies implantées en Cisjordanie occupée.** De plus Veolia gère de nombreuses lignes de bus en Israël dont certaines relient les colonies en territoire occupé. En se faisant complice de l'installation de colons en territoire occupé, ce qui est formellement proscrit par la 4^{ème} Convention de Genève, **la direction de Veolia viole de droit international et se montre complice de crimes de guerre.**

Veolia et le traitement des déchets. Dans la décharge de Tovlan, dans, la Vallée du Jourdain, en plein territoire occupé par Israël Veolia stocke les déchets provenant d'Israël et des colonies israéliennes. Cette d'écharge est à ciel ouvert. **Les nuisances sont pour les Palestiniens, la qualité de l'air et de la vie est pour les Israéliens, colons ou pas.**

Les campagnes nationales et internationales, menées dans un cadre BDS, contre Israël n'ont pas manqué de mettre en difficulté la multinationale coloniale. Elle indique périodiquement sa volonté de retrait d'Israël. **Entre paroles et actes il y a tout un océan : le tramway de Jérusalem est un faire-valoir de l'entreprise selon le site de Veolia-Israël.**

L'on ne saurait oublier, à ce sujet, la campagne des dirigeants français avec le voyage du Président Hollande, il y a un an, visant à développer les implantations de firmes françaises en Israël. C'est sans grande surprise que l'on observe que le bras financier de l'Etat français, la Caisse des Dépôts et Consignations, est impliquée dans Transdev qui exploite le tramway colonial de Jérusalem. Cette Caisse est l'instrument du contrôle par l'Etat français de la banque Dexia impliquée dans la colonisation israélienne. **L'alliance finance/Etat et multinationales est impliquée dans la colonisation israélienne. Veolia en est un des éléments.**

La multinationale coloniale peut être mise en échec. Son cours de bourse, ces dernières années, reflétait les reculs infligés en particulier sur le marché des transports après des échecs retentissants en Europe et dans le monde. **Dans la Région l'AFPS Nord-Pas de Calais a pris toute sa part dans celui infligé à Veolia, en 2010, pour le réseau Arc en Ciel dans le Nord et Tranpole dans la métropole. Le Koweït vient lui infliger un retrait retentissant**

Face à l'indécence, après les crimes commis à Gaza, de la proposition d'une multinationale aussi impliquée dans l'apartheid israélien, en particulier à Jérusalem, pour l'eau à Lille Métropole, une réplique populaire victorieuse est nécessaire et possible. L'AFPS Nord-Pas de Calais y prendra toute sa place, notamment par sa participation au collectif unitaire pour une régie publique de l'eau de la métropole lilloise.

AFPS Nord-Pas de Calais Lille le 23 octobre 2014

A Jérusalem-Est, un mélange hautement inflammable

par Benjamin Barthe

Pourquoi Jérusalem ? Le rituel des spéculations sur la probabilité que les violences secouant la Ville sainte débouchent ou non sur une troisième intifada escamote trop souvent l'analyse des sources de cette tension. Le retour de Jérusalem au premier plan de l'actualité israélo-palestinienne, alors que sa population n'avait joué qu'un rôle mineur durant la seconde intifada, n'a pourtant rien d'un hasard. Au-delà de la dimension religieuse de la crise (la peur d'une remise en cause du statut de l'esplanade des Mosquées) et de l'impact de la colonisation juive (un phénomène commun à toute la Cisjordanie), plusieurs raisons expliquent que les quartiers palestiniens de Jérusalem soient entrés en ébullition, alors que Ramallah, Bethléem ou Naplouse, quelques dizaines de kilomètres plus loin, restent relativement calmes.

La principale particularité de Jérusalem-Est tient au fait que le régime d'occupation y est plus pesant que dans le reste de la Cisjordanie. L'affirmation peut sembler paradoxale car, sur le papier, la population arabe jouit de trois avantages non négligeables : la liberté de circulation, la sécurité sociale et la retraite israélienne. Des droits qui découlent de l'annexion de Jérusalem-Est par l'Etat juif, et de l'octroi à ses habitants d'un statut de "résident".

La portée de ces bénéfiques a cependant été réduite par deux tendances lourdes des années 2000 : d'une part la mise à bas de l'Etat-providence israélien, qui s'est accélérée lors du passage de Benyamin Netanyahou, l'actuel chef du gouvernement, au ministère des finances, entre 2003 et 2005 ; d'autre part, l'érection du mur de séparation et des barrages militaires qui ont transformé les déplacements en Cisjordanie en parcours d'obstacles, même pour les Palestiniens de Jérusalem.

Au quotidien, le statut de résident dont ils disposent ne leur garantit pas tant des privilèges qu'un harcèlement administratif permanent. Pour maintenir les Arabes en dessous de la barre des 30 % à 35 % de la population – un objectif officiel –, les autorités ont élaboré une série de mesures destinées à les pousser à s'établir hors des frontières municipales. Toute personne ayant vécu à l'étranger plusieurs années d'affilée ou qui, pour des raisons professionnelles ou maritales, choisit de vivre en Cisjordanie s'expose à la révocation de sa carte de résident. Selon le ministère israélien de l'intérieur, entre 1967 et 2012, 14 500 Jérusalémites ont perdu le droit d'habiter dans leur ville d'origine.

Les démolitions de maisons contribuent également à cette politique d'éviction. Selon le dernier rapport des

consuls européens à Jérusalem, la quasi-impossibilité d'obtenir un permis de construire dans les quartiers orientaux fait qu'un tiers des habitations de cette zone ont été bâties illégalement. En 2013, les bulldozers israéliens ont détruit 98 bâtiments " hors la loi ", le double de l'année précédente, jetant dans la rue près de 300 personnes. Toujours selon ce rapport, 93 000 des 372 000 Jérusalémites sont susceptibles d'être expulsés à tout moment de leur domicile.

DOUBLE ISOLEMENT

Les services municipaux n'atténuent pas l'effet de cette épée de Damoclès. Seulement 10 % du budget de la Ville sainte est alloué aux Palestiniens, alors qu'ils représentent plus d'un tiers de la population totale. Comparée aux grandes villes de Cisjordanie, où la planification est entre les mains de l'Autorité palestinienne, Jérusalem-Est est négligée, a un urbanisme anarchique. C'est une cité sale et anémiée, où toute vie s'éteint après 19 heures. Elle est à la fois coupée de la Cisjordanie et délaissée par Israël.

Ce double isolement s'est accru à la fin des années 2000, lorsque la communauté internationale s'est mise en tête de financer, à coups de centaines de millions de dollars, le plan du premier ministre palestinien Salam Fayyad, visant à poser les fondations d'un véritable Etat. Compte tenu des restrictions posées par Israël à l'action des bailleurs de fonds dans ce qu'il considère être sa capitale, l'essentiel de cette manne a été investi en Cisjordanie.

Des dizaines de projets de développement ont émergé, menés par des ONG locales ou des agences privées, payant grassement leurs employés. L'industrie de l'aide a fait naître une nouvelle élite urbaine, directement intéressée au maintien du statu quo. Avec ses hôtels haut de gamme et ses restaurants chics, Ramallah est devenue l'emblème des zones grises de Cisjordanie, pas véritablement occupées, mais pas complètement libres non plus.

Jérusalem-Est a suivi une trajectoire inverse. Son enclavement derrière le mur a accéléré le processus de paupérisation enclenché après les accords d'Oslo, lorsque les Palestiniens ont perdu le droit de s'y rendre librement. Aujourd'hui, 80 % de la population arabe de la Ville sainte vit en dessous du seuil de pauvreté, un taux nettement supérieur à la moyenne dans l'ensemble des territoires occupés (26 % en 2011 selon la Banque mondiale). Ajoutés à la colonisation, dont le rythme de croissance est " sans précédent ", selon les chefs de mission européens, depuis 2013, ces ingrédients forment un mélange hautement inflammable.

En Cisjordanie, les services de sécurité palestiniens excellent à décourager, voire à réprimer, les velléités de protestation des habitants. Mais à Jérusalem, les policiers de la sulta (" l'Autorité ") n'ont pas droit de cité. Israël s'oppose à la réouverture des institutions palestiniennes fermées de force, au début de la se-

conde intifada. Le Fatah, le parti du président Mahmoud Abbas, ne dispose d'aucun chef et d'aucune structure capable de canaliser la colère des résidents. Israël pensait faire de Jérusalem-Est son arrière-cour. A la place, il a créé un volcan.

Une grande soirée palestinienne de solidarité avec la Palestine à Lille



Exposition , ateliers , Stands , Films , Chants et Repas Palestiniens de solidarité
Entrée Libre

AGENDA voir → www.nord-palestine.org/agenda.htm

Vendredi 28 novembre , à 20h, au Méliés de Villeneuve d'Ascq : Film avec débat « Road moap to apartheid » avec M.Bôle-Richard organisé par AFPS Villeneuve d'Ascq
Samedi 29 novembre , à 13h30, à Liège : Journée « Solidaires avec le peuple palestinien » >> organisée par l'Association belgo-palestinienne et la Communauté palestinienne en Belgique et au Luxembourg
Samedi 29 novembre , à 14h, salle Masquelliez à Villeneuve d'Ascq : Forum « Fascisme, guerres, Europe... et résistances anti-impérialistes » >> organisé par le Cercle Henri Barbusse avec stand AFPS 59/62
Samedi 29 novembre à Lille : Journée internationale de solidarité avec la Palestine A 10h30, place de l'Hôtel de Ville: Action pour la rupture du jumelage Lille-Safed A 12h, place des Buisses : Démolition symbolique du Mur de la Honte A 18h, salle Concorde, bvd de Metz : Soirée « Jérusalem Ville de la Paix » >> organisée par la Communauté Palestinienne du Nord et PalMed avec stand AFPS 59/62 Témoignages d'anciens prisonniers du «Club des prisonniers » et des parents de Mohamad Abou Khdeir brûlé vif le 2 juillet à Jérusalem
Samedi 13 décembre , à 12h, salle polyvalente, 58 rue Mermoz, quartier Bois Blancs, à Lille : Repas de solidarité avec la Palestine en faveur de PalMed >> avec stand AFPS 59/62
Samedi 13 décembre à Paris : Congrès extraordinaire de l'AFPS
Dimanche 14 décembre , à la salle des fêtes, rue du 8 mai à Carvin : Journée des alternatives organisée par le Cercle du Progrès
Mardi 16 décembre , à 19h, à l'Espace Marx à Lille : Débat « Retour sur Gaza » avec Pierre Barbancey et Mireille Gabrelle >>
Samedi 10 janvier 2015 , à 10h15, à la MRES de Lille : Réunion du Conseil de l' AFPS 59/62

Courrier de Jean-François Larosière à Madame le Maire de Lille *Le 25 nov. 2014*

J'ai pris connaissance avec satisfaction de la décision prise par le Conseil municipal de Lille du lundi 06 octobre 2014, de « mettre en veille » le jumelage de la Ville avec celle israélienne de Safed. Ceci répond à un mouvement citoyen que l'Association France Palestine Solidarité Nord-Pas de Calais a initié dès janvier 2011, devant les exactions racistes, officialisées, dans cette ville. De nombreuses organisations ont joint le combat citoyen de notre association. Le rejet de ce jumelage a été porté, dans les rues de Lille, à partir de juillet dernier, par la mobilisation de solidarité avec le peuple palestinien, s'élevant contre le massacre commis par Israël à Gaza, et contre les crimes de cet État dans toute la Palestine. En pensant notamment à Naplouse martyrisée, jumelée avec Lille.

Cependant vos propos, lors de ce Conseil municipal, comme ceux de votre adjointe, Madame Marie Pierre Bresson, qui s'inscrivent, dans la démarche générale du Président de la République, (1) doivent être relevés sur deux points : la destination des secours de 15 000 euros pour Gaza, décidés par la Ville de Lille, et l'existence de propos antisémites dans les manifestations de soutien au peuple palestinien en juillet et août. **Ces assertions sont inadmissibles et erronées. Politiquement elles ne sont guère tolérables.**

Concernant les secours pour Gaza, selon le script de votre intervention au Conseil municipal du 06 octobre vous indiquez : « il n'est évidemment pas question de les verser à une association proche du Hamas (2). » **Pourquoi pénaliser cette organisation de résistance ? Notre position, et sa pratique, est de travailler en direction de toutes les associations à Gaza, qui agissent en direction de la population, toute la population, sans discrimination politique ou autre.** J'ai indiqué, lors de la réunion de la plate-forme Lille Naplouse du 1^{er} octobre, qu'il ne fallait pas se cantonner aux objectifs restrictifs indiqués et la nécessité d'intervenir pour assurer la rentrée scolaire.

A propos des manifestations de cet été vous affirmez : « j'ai ressenti (...) cette émotion par rapport à la force de la riposte israélienne, mais je n'ai pas pu accepter que parmi ces manifestants, je dis bien parmi car ils étaient minoritaires, fusent des slogans antisémites (...). **Je suis au regret de vous contredire : rien ne justifie dans les vingt manifestations de l'été, à Lille, cette étiquette infamante d'antisémitisme, même d'une minorité, qui aurait entaché le mouvement de soutien au peuple palestinien.**

C'est ni plus ni moins un mensonge. Jamais la presse régionale, nationale et internationale, comme les nombreux observateurs, attentifs à ce qui se passait cet été à Lille, n'ont relevé de tels propos. Le représentant du préfet, rencontré le 16 juillet, en délégation, n'y a pas fait l'ombre d'une allusion.

Non pas que Lille soit une exception dans notre pays, mais **il m'apparaît nécessaire de réaffirmer ce que furent ces manifestations de l'été clamant « halte au massacre à Gaza » : un mouvement populaire, jeune et féminin marqué par la volonté de soutenir le peuple palestinien devant l'agression dont il est victime à Gaza.**

J'attire votre attention sur le fait qu'il est inadmissible de laisser croire que l'antisémitisme serait une espèce de mauvaise pousse qui fleurirait dans les manifestations à caractère populaire. Ce fut la force de ce mouvement populaire d'exister, d'abord comme mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, profondément anticolonial, et de solidarité avec les peuples du monde. Je vous précise qu'il est hors de question de laisser mettre en cause le droit de manifester, comme cela est tenté, actuellement en France. C'est un droit fondamental, inscrit dans la constitution.

Je vous rappelle que l'agression dont fut victime la synagogue de Lille, durant la précédente opération de guerre israélienne contre Gaza, dite « plomb durci », fut le fait de membres d'une **organisation d'extrême droite**. Ils furent arrêtés et condamnés. L'Association France Palestine Solidarité Nord-Pas de Calais, avait à l'époque condamné cette agression fasciste, **et aujourd'hui, elle condamne avec la plus grande clarté les agissements du Front National et ses satellites, qu'elle combat.**

Un dernier point Madame le Maire, mais qui me paraît **essentiel** : non seulement il faut rompre le jumelage avec Safed (et avec Haïfa guère plus fréquentable), mais est aussi nécessaire d'apporter une aide réelle concrète, aux comités populaires des villages autour de Naplouse, comme à la résistance dans la ville. **Un élément décisif se trouve dans le combat pour la libération des prisonniers de Naplouse. J'ai noté avec intérêt que vous êtes intervenu auprès du Ministre des Affaires étrangères pour Sami Awad. Cette intervention est à poursuivre et je vous rappelle l'exigence de la résistance palestinienne : la libération de tous les prisonniers politiques. Elle est celle de l'AFPS Nord-Pas de Calais avec le comité régional pour la libération de Marwan Barghouti.**

(1) Voir ses déclarations des 9 et 24 juillet Voir en PJ la motion adoptée au congrès de l'AFPS de juin 2013

Question écrite du député de Douai, Marc Dolez à la Ministre de la Justice

Elle a été maintes fois interrogée suite aux mobilisations conduites par notre association, sur la criminalisation du mouvement BDS en France, qui a un caractère unique en Europe dans le monde. Loin d'abroger les circulaires en cause, elle repousse, cette abrogation à la réunion d'une commission. Il y a un moment où il faut être capable de dire ça suffit.

Hélas nous venons d'apprendre que nos amis d'Alençon viennent d'être lourdement condamnés en appel. Le procureur avait requis contre eux. Bien entendu nous sommes solidaires de nos amis d'Alençon, et décidés à ce qu'un mouvement vigoureux exige du pouvoir l'abrogation des circulaires scélérates et à poursuivre nos actions de Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël.

Jean-François Larosière

Question publiée au JO le : 30/07/2013 page : 8073 - Réponse publiée au JO le : 21/10/2014 page : 8813

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les circulaires du 12 février 2010 et du 15 mai 2012 qui incitent les parquets à poursuivre les appels au boycottage comme actes de provocation à la discrimination. Ces circulaires concernent notamment les actions politiques de militants engagés par une paix juste et durable au Proche-Orient et qui, comme partout ailleurs en Europe et dans le monde, appellent à boycotter les produits des colonies israéliennes (à l'exception absolue des produits casher) pour amener les dirigeants israéliens à respecter le droit international. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si elle envisage de rectifier ces circulaires qui lui paraissent contraires à la liberté d'expression.

Texte de la réponse

Depuis le mois de mars 2009, plusieurs opérations appelant au boycott de produits israéliens ont été menées sur le territoire national. Le directeur de affaires criminelles et des grâces a diffusé une dépêche le 12 février 2010 aux procureurs généraux près les cours d'appel appelant « à une réponse cohérente et ferme à ces agissements » (circulaire dite Alliot-Marie). Elle a été confirmée et précisée par une dépêche en date du 15 mai 2012. Des parlementaires, de tous horizons, des associations et des intellectuels demandent le retrait de la circulaire du 12 février 2010. La Garde des Sceaux a organisé à la Chancellerie deux réunions de travail les 17 décembre et 6 mars 2013 avec les parlementaires et les responsables associatifs, en présence des services.

A cette occasion, le directeur des affaires criminelles et des grâces a présenté l'état du droit en la matière. Il en ressort que les suites pénales données à ces affaires sont peu nombreuses. Les participants à ces réunions ont souligné la nécessité de mettre en commun toutes les réflexions et analyses sur le sujet et exprimé la volonté de créer les conditions d'un débat public serein, sur le bien-fondé de la pénalisation des appels au boycott, sans donner l'impression de réduire notre vigilance dans la lutte contre l'antisémitisme. La Ministre insiste sur ce point. Toutes les personnes qui l'ont interpellé sur la circulaire Alliot-Marie sont par ailleurs très investies dans le combat contre l'antisémitisme et le racisme. Ce combat est plus que jamais d'actualité.

En raison de la situation internationale en Israël et dans les territoires palestiniens, les tensions en France sont devenues extrêmement fortes ces derniers mois, pouvant conduire à une recrudescence des actes à caractère raciste, xénophobe ou antisémite. Face à ces actes intolérables qui déshonorent notre République, le gouvernement entend faire preuve d'une fermeté absolue. Par circulaire en date du 30 juillet 2014, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a demandé aux préfets de signaler systématiquement à l'autorité judiciaire les actes racistes, antisémites et antimusulmans. La Garde des Sceaux a adressé aux procureurs le 4 août dernier une circulaire destinée à renforcer la mobilisation des parquets et rappeler l'importance de la réponse judiciaire à apporter à de tels actes. Cette circulaire s'inscrit dans le prolongement de la circulaire du 17 juin 2012 portant sur le même sujet. Dans ce contexte, la Ministre considère qu'il faut dépasser le cadre - 2 / 2 - partisan du débat actuel sur la pénalisation des appels au boycott de produits israéliens. Elle a sollicité des personnalités à la stature intellectuelle et morale incontestées pour lui faire des propositions en la matière.

Elle a réuni le 13 mai dernier au ministère un « conseil des sages » composé de la sociologue Dominique Schnapper, du philosophe Olivier Abel, du magistrat Pierre Lyon Caen, de l'ambassadeur Yves Aubin de la Messuzière et du professeur au Collège de France, Henry Laurens. Ces personnalités sont libres de contacter et d'échanger avec les personnes et organismes de leur choix, afin de mieux apprécier les attentes de ces derniers et, surtout, assurer l'expression de la diversité des points de vue et enrichir la réflexion collective sur le sujet.